

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERNIN
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

N° de l'ordre du jour :

2014.10.22 : Participation au salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) du 3 au 5 décembre 2014.

□ M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice, notamment la compétence développement économique ;

Vu la délibération n°2010-02-02, du Conseil communautaire du 10 février 2010, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la délibération n°2013-04-16, du Conseil communautaire du 16 avril 2013, relative à l'adoption du projet stratégique pour le développement économique ;

Vu la délibération n°2013-06-32, du Conseil communautaire du 25 juin 2013, relative à la participation au Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI).

Le Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) est l'évènement de référence pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Il rassemble à Paris sur trois jours près de 25000 professionnels de l'immobilier (investisseurs, collectivités locales, promoteurs, agents immobiliers) et entreprises à la recherche de sites d'implantation, autour de plus de 400 exposants. Ainsi, sont présentées lors de ce salon les offres de bureaux, logistique, activité ainsi que les disponibilités foncières. Ce salon répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs à travers plus de 60 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France.

Le Conseil Général des Yvelines propose à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de partager un stand commun avec les autres grands territoires du département, afin d'y promouvoir nos opportunités d'accueil de nouvelles entreprises. Cette mutualisation d'un espace d'exposition permet de partager les coûts et d'accéder au SIMI dans des conditions avantageuses pour le territoire.

Dans le cadre du dispositif du Conseil Général relatif à la participation de partenaires à des salons professionnels, la participation financière de Versailles Grand Parc s'élèverait à 5 000 € TTC de participation forfaitaire.

Ce montant inclut :

- la location de la surface d'exposition,
- l'aménagement du stand,
- la présence d'hôtesse d'accueil,
- un cocktail d'inauguration sur le stand en présence des élus.

En complément, l'organisateur du salon, le Groupe Moniteur, demande des frais d'inscription co-exposant d'un montant de 2 392 € TTC qui comprend :

- l'insertion d'une fiche signalétique dans le catalogue officiel (1/2 page),
- 4 badges « exposants »,
- 20 invitations ainsi que 10 invitations « spécial vendredi ».

Les années précédentes, Versailles Grand Parc a tenu dans ce cadre un stand au SIMI. En 2012, cela a permis de qualifier une soixantaine de contacts professionnels et de mettre en avant l'ensemble de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises au sein de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) de participer à l'édition 2014 du SIMI en qualité de co-exposant sur l'espace réservé par le Conseil Général des Yvelines ;
- 2) de contribuer à hauteur de 5 000€ TTC auprès du Conseil Général des Yvelines, et de 2 392€ TTC auprès du Groupe Moniteur en contrepartie de cette contribution. Les crédits sont inscrits au chapitre 011, sur la nature 6233 « Foires et expositions », et sur la fonction 90.


M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. François SIMÉONI).

Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

